Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023

Mise en ligne le 30 octobre 2023



#### RÉPUBLIQUE FRANCAISE

### CANTON DE L'ISLE-ADAM

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 20 octobre 2023

## VILLE DE L'ISLE-ADAM

CONVOCATION

Date: 13 octobre 2023

Affichée le : 13 octobre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 33 Présents : 33 Votants: Pouvoirs: 6 Absent: 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le : 27 octobre 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE ÎNTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT - M. Michel VRAY - Mme Claudine MORVAN LE BREC'H -M. Joël MOREAU - Mme Agnès TELLIER - M. Bruno DION - Mme Aurélie PROCOPPE -M. Morgan TOUBOUL - Mme Armelle CHAPALAIN - M. Jean-Dominique GILLIS - M. Alphonse PAGNON - Mme Sylvie BRIÈRE - Mme Carole BOULANGER - M. Gérard BRUNEL - Mme Annie PARAGE -M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE M. Michel GINOUX - Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC - M. Rodolphe MIET -Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON - M. Julien DOLFI - Mme Carine PELEGRIN - M. Edwin LEGRIS -.

Absents représentés

Mme Sophie GUILHAUME ......Pouvoir à Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC Mme Cécile PIGNOL .....Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

M. Loïc LEBALLEUR ......Pouvoir à M. Bruno DION M. François RAMPON ......Pouvoir à M. Alphonse PAGNON Mme Gaëlle DEMARS ......Pouvoir à M. Thierry MALHERBE Mme Claudine MULLER ......Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération: n° 2023-10-15

### OBJET: RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.19 du Code Electoral précisant que dans chaque commune, une commission est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales extraites du Répertoire Electoral Unique (R.E.U.) et de statuer sur les éventuels recours administratifs préalables.

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son renouvellement, la commission sera composée de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de

Considérant qu'il est par ailleurs souhaitable de désigner des suppléants pour faciliter le travail de la commission en cas d'absence.

Considérant que ses membres sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseillers municipaux et pour une durée de 3 ans.

Considérant que la dernière désignation ayant eu lieu le 16 octobre 2020, il y a lieu de désigner les membres de la commission pour les 3 prochaines années.

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 octobre 2023. Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20231020-2023-10-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023

Mise en ligne le 30 octobre 2023

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **désigne** les conseillers municipaux suivants pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Madame Annie PARAGE, Monsieur Gérard BRUNEL, Monsieur Thierry MALHERBE. Suppléants: Monsieur Loïc LEBALLEUR, Monsieur Rodolphe MIET

2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Monsieur Edwin LEGRIS, Madame Claudine MULLER.

Suppléante : Madame Carine PELEGRIN

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT